

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 août 2005 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit-Labre
Clément H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame des Pins
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement et François Roberge, chargé de projets au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3254-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3255-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 juin 2005 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 25 août 2005;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours des mois de juin et juillet 2005;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de juin et juillet 2005;
- État des revenus et des dépenses au 30 juin 2005.

RÉSOLUTION NO: 3256-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
 APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-500411 à #C-500569 inclusivement, ainsi que les chèques #C-250211 à #C-250310 inclusivement, pour un déboursé total de 2 242 723.74\$.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Christine Caron, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2006.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement.

RÉSOLUTION NO: 3257-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
 APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de septembre 2005 soit tenue le 22 septembre à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3258-05

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité formé par la résolution #3178-05 pour la confection d'un plan de communication a été tenue le 11 août 2005;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de cette rencontre est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de publiciser davantage les services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
 APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de cette rencontre de même que les actions prises ou à entreprendre dans ce dossier;

QUE ce conseil accepte également de défrayer une demi-page « couleur » de publicité dans le journal l'Éclaireur Progrès, pour un coût de 779.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3259-05

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 22 juin 2005 ce conseil a adopté sa résolution #3250-05 concernant une pompe qui a été égarée dans le transport avec la compagnie Transport Guilbault inc.;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 juin 2005 le secrétaire-trésorier de la Régie a adressé une lettre à Transport Guilbault inc. à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 juin 2005, Monsieur Eric Dubé, responsable des réclamations chez Groupe Guilbault ltée a informé la Régie qu'il n'était pas possible d'établir de lien entre leur compagnie et la Régie Intermunicipale dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE des discussions aient lieu entre les représentants de la Régie soient Messieurs Lionel Bisson et Roger Turcotte, ainsi que les représentants de la compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc., sous-traitant pour la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demande d'aide financière

Copie d'une lettre datée du 15 juillet 2005 signée par l'honorable Claude Drouin, député fédéral de Beauce concernant la demande d'aide financière qui lui a été formulée par la Régie au printemps 2005, dans les travaux relatifs au règlement #37-05 de la Régie (confection de 4 cellules).

Demande d'aide financière

Copie d'une lettre datée du 30 juin 2005 signée par Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant une demande d'aide financière formulée par la Régie suite aux travaux décrétés par le règlement #37-05 (confection de 4 cellules).

Emplacement des conteneurs de matières résiduelles

Lettre adressée par la Régie Intermunicipale à chaque secrétaire-trésorier des municipalités membres et clientes de la Régie, concernant l'emplacement des conteneurs de matières résiduelles dans les projets futurs, ceci afin d'éviter des risques d'accidents, de même que d'aider à garder un environnement propre.

Billet de courtoisie

Lettre adressée à toutes les municipalités membres et clientes de la Régie, concernant l'émission de billets de courtoisie par l'entrepreneur

dans les cas où les résidents des municipalités placeraient dans les bacs de récupération des matières non-récupérables.

Règlement sur l'enfouissement

Il est également transmis à chacun des membres de ce conseil les principaux faits saillants du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté en mai 2005 par le Gouvernement provincial.

RÉSOLUTION NO: 3260-05

CONSIDÉRANT que le 5^e colloque Québécois sur la gestion des matières résiduelles organisé par Réseau Environnement se tiendra les 21 et 22 septembre 2005 à St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 septembre 2005 le comité formé pour le plan de communication de la Régie, de même que le conseil d'administration de la Régie seront en assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'aucun représentant de la Régie n'assistera à ce colloque.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3261-05

CONSIDÉRANT que la Régie a fait construire au printemps 2005 un muret en béton à l'intérieur de la déchetterie, et ce sur une partie du mur nord-ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de continuer ce muret mais en contreplaqué un (1) pouce recouvert de vinyle;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés pour la construction de ce muret sont établis à 6 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de dégager de son surplus accumulé la somme de 6 000.00\$, afin de couvrir les coûts nécessaires à la construction de ce muret.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3262-05

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de l'environnement section déchets solides, tout lieu d'enfouissement doit être clairement identifié comme tel à l'entrée au moyen d'une affiche;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de refaire cette affiche placée à l'entrée du lieu d'enfouissement en mettant à jour les différentes informations afférentes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de faire de la signalisation sur le lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont estimées à 2 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de dégager de son surplus accumulé une somme estimée à 2 000.00\$, afin de défrayer les dépenses reliées à ces travaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3263-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Loignon
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE